

**Délibération n°DEL-25-1056**
**Révision du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) et autres primes des agents de Toulouse Métropole**

L'an deux mille vingt-cinq le jeudi dix-huit décembre à neuf heures trente-cinq, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil s'est réuni à Espaces Concorde - Centre de Congrès Pierre Baudis - Toulouse.

**Participants**

Afférents au Conseil :	133
Présents :	95
Procurations :	26
Date de convocation :	12 décembre 2025

**Présents**

Aigrefeuille	M. Christian ANDRE
Aussonne	M. Michel BEUILLE, Mme Sylvie LLOUBERES
Balma	M. Frédéric LEMAGNER, M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beaupuy	M. Marc FERNANDEZ
Blagnac	M. Pascal BOUREAU, Mme Bernadette GUERY, M. Jean-Michel MAZARDO, Mme Danielle PEREZ
Brax	M. Thierry ZANATTA
Colomiers	Mme Sophie BOUBIDI, M. Patrick JIMENA, Mme Josiane MOURGUE, M. Franck RIBEYRON, Mme Karine TRAVAL-MICHELET
Cugnaux	M. Thomas KARMANN, Mme Marie-Hélène ROURE, M. Albert SANCHEZ
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	M. Thierry DUHAMEL
Gagnac-sur-Garonne	M. Patrick BERGOUGNOUX
Launaguet	Mme Patricia PARADIS, M. Michel ROUGE
Mondonville	Mme Véronique BARRAQUE ONNO
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Pibrac	Mme Brigitte HILLAT, M. Honoré NOUVEL
Pin-Balma	M. Gil BEZERRA
Quint-Fonsegrives	M. Jean-Pierre GASC
Saint-Alban	M. Alain SUSIGAN
Saint-Jean	M. Bruno ESPIC, Mme Céline MORETTO
Saint-Orens	M. Serge JOP
Seilh	M. Didier CASTERA
Toulouse	Mme Fella ALLAL, M. Christophe ALVES, Mme Françoise AMPOULANGE, Mme Michèle BLEUSE, M. Jean-Jacques BOLZAN, M. Jean-Paul BOUCHE, Mme Maroua BOUZAIDA, M. Maxime BOYER, M. Sacha BRIAND, Mme Hélène CABANES, M. François CHOLLET, M. Gaëtan COGNARD, M. Romain CUJIVES, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE, M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, M. Aymeric DEHEURLES, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Cécile DUFRAISSE, M. Jonhny DUNAL, M. Jamal EL ARCH, Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ESNAULT, M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Mme Isabelle FERRER, M. Vincent GIBERT, Mme Isabelle HARDY,

	Mme Caroline HONVAULT, Mme Valérie JACQUET VIOLLEAU, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Pierre LACAZE, Mme Annette LAIGNEAU, Mme Marion LALANE- DE LAUBADERE, M. Jean-Michel LATTES, M. Maxime LE TEXIER, Mme Marine LEFEVRE, Mme Hélène MAGDO, Mme Souhayla MARTY, M. Antoine MAURICE, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Nicolas MISIAK, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Julienne MUKABUCYANA, Mme Claire NISON, Mme Nina OCHOA, Mme Gnadang OUSMANE, Mme Julie PHARAMOND, Mme Agnès PLAGNEUX BERTRAND, M. Jean-François PORTARRIEU, M. Clément RIQUET, Mme Agathe ROBY, M. Daniel ROUGE, M. Thierry SENTOUS, M. Bertrand SERP, Mme Nadia SOUSSI, Mme Nicole YARDENI
Tournefeuille	Mme Corinne CURVALE, Mme Corinne GINER, M. Laurent SOULIE

### **Conseillers ayant donné pouvoir**

	Pouvoir à
M. Gérard ANDRE	Karine TRAVAL-MICHELET
Mme Roseline ARMENGAUD	Robert MEDINA
Mme Sophie LAMANT	Gil BEZERRA
M. Patrice RODRIGUES	Michel ROUGE
M. Philippe PLANTADE	Clément RIQUET
M. Grégoire CARNEIRO	Ida RUSSO
Mme Béatrice URSULE	Laurent SOULIE
M. Thomas LAMY	Marie-Hélène ROURE
M. Arnaud SIMION	Danielle PEREZ
Mme Dalila COUSIN	Alain SUSIGAN
M. Alain TOPPAN	Didier CASTERA
Mme Ana FAURE	Marine LEFEVRE
Mme Marion RIVOIRE	Véronique DOITTAU
M. Marc PERE	Caroline HONVAULT
Mme Dominique FAURE	François CHOLLET
Mme Caroline ADOUE-BIELSA	Jonhny DUNAL
M. Olivier ARSAC	Pierre ESPLUGAS-LABATUT
Mme Patricia BEZ	Valérie JACQUET VIOLLEAU
Mme Christine ESCOULAN	Cécile DUFRAISSE
M. Francis GRASS	Julie PHARAMOND
M. Djillali LAHIANI	Jean-Baptiste DE SCORRAILLE
Mme Brigitte MICOULEAU	Christophe ALVES
M. Philippe PERRIN	Hélène CABANES
M. Pierre TRAUTMANN	Sacha BRIAND
M. Patrick CHARTIER	Thomas KARMANN
M. Dominique FOUCHIER	Corinne CURVALE

### **Conseillers excusés**

Blagnac	M. Joseph CARLES
Colomiers	M. Pierre VERNIOL
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Lospinasse	M. Alain ALENCON
L'Union	Mme Brigitte BEC
Montrabé	M. Jacques SEBI
Saint-Jory	M. Victor DENOUVION
Toulouse	M. François BRIANÇON, Mme Odile MAURIN
Villeneuve-Tolosane	Mme Agnès BENOIT-LUTMAN, M. Romain VAILLANT

---

## Délibération n° DEL-25-1056

# Révision du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) et autres primes des agents de Toulouse Métropole

### Exposé

---

Par délibérations successives depuis le 2 avril 2019, le Conseil Métropolitain a approuvé le nouveau régime indemnitaire des agents de Toulouse Métropole, dans le cadre de la mise en œuvre du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

L'indemnité de formateur, cumulable au RIFSEEP, est réformée pour tenir compte du déploiement et de la montée en puissance du dispositif de formation interne Mairie-Métropole (FIMM).

Sa refonte contribue désormais à valoriser l'engagement des agents et la technicité de leurs interventions.

### Décision

---

Le Conseil de la Métropole,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code général de la fonction publique,  
Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application de l'article L.714-4 du Code général de la fonction publique,  
Vu le décret n°2010-235 du 5 mars 2010 relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement,  
Vu le décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans la Fonction publique de l'Etat,  
Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction Publique de l'Etat,  
Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,  
Vu le décret n°2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la Fonction Publique Territoriale,  
Vu la délibération DEL-21-0641 du 16 décembre 2021,  
Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 14 novembre 2025 relatif à la révision du RIFSEEP,  
Vu l'avis favorable de la Commission Modernisation de la Collectivité et Finances du 4 décembre 2025,  
Vu le règlement de formation et de mobilité professionnelle approuvé par le Comité Social Territorial du 14 novembre 2025,  
Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

**Article 1**

Le 9<sup>ème</sup> point de l'article 3 de la délibération n°DEL-19-0214 du 2 avril 2019, relatif à l'indemnité de formateurs, est ainsi modifié :

**Indemnité de formation interne**, en application du décret n°2010-235 du 5 mars 2010 et du Règlement Formation Interne Mairie Métropole (FIMM), versée pour un montant forfaitaire annuel de 600€ à compter de la réalisation de 3 journées d'intervention (qui peuvent être réparties en 6 demi-journées) ou de 6 actions de formation (dont la durée minimale est de 2h) telles que définies par le règlement de formation et de mobilité professionnelle. Le versement de l'indemnité intervient au mois de mars de chaque année, pour une période de référence allant du 1er janvier au 31 décembre de l'année précédente. Les agents n'ayant pas satisfait les conditions minimales de versement au 31 décembre peuvent reporter le décompte des actions de formation réalisées à la période de référence suivante.

**Article 2**

Les sommes nécessaires au paiement de cette dépense seront prélevées sur les codes nature et fonction réservés au personnel.

**Résultat du vote :**

Pour	121
Contre	0
Abstentions	0
Non participation au vote	0

Publié le : 23/12/2025

Reçu à la Préfecture le 23/12/2025

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour extrait conforme,  
Le Président,

Jean-Luc MOUDENC

FILIERE ADMINISTRATIVE :

Groupes fonctions	Cadre d'emploi des administrateurs	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle		Montants plafonds IFSE	Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
				Agents non logés		
G1.1	Adjoint DG Territoire	Administrateurs généraux	28 796 €	63 000 €	1 812 €	15 750 €
		Administrateurs hors classe	28 796 €		1 812 €	
		Administrateurs	26 504 €		1 557 €	
G1	Directeur Directeur de missions	Administrateurs généraux	21 356 €	63 000 €	1 812 €	15 750 €
		Administrateurs hors classe	21 356 €		1 812 €	
		Administrateurs	19 064 €		1 557 €	
G2	Responsables de pôle	Administrateurs généraux	19 682 €	57 200 €	1 812 €	14 300 €
		Administrateurs hors classe	19 682 €		1 812 €	
		Administrateurs	17 390 €		1 557 €	
G3	Collaborateur Chargé de missions	Administrateurs généraux	17 636 €	51 200 €	1 812 €	12 800 €
		Administrateurs hors classe	17 636 €		1 812 €	
		Administrateurs	15 344 €		1 557 €	
G0	Collaborateur occasionnel	Administrateurs généraux	1 327 €	45 400 €	50 €	11 350 €
		Administrateurs hors classe	1 327 €		50 €	
		Administrateurs	1 327 €		50 €	

Groupes fonctions	Cadre d'emploi des attachés	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle		Montants plafonds IFSE	Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
				Agents non logés		
G1.1	Adjoint DG Territoire	Attachés hors classe	24 387 €	36 210 €	1 322 €	6 390 €
		Directeurs	24 387 €		1 322 €	
		Attachés principaux	24 387 €		1 322 €	
		Attachés	21 603 €		1 013 €	
G1	Directeur Directeur de missions	Attachés hors classe	16 947 €	36 210 €	1 322 €	6 390 €
		Directeurs	16 947 €		1 322 €	
		Attachés principaux	16 947 €		1 322 €	
		Attachés	14 163 €		1 013 €	
G2	Responsable de pôle	Attachés hors classe	15 273 €	32 130 €	1 322 €	5 670 €
		Directeurs	15 210 €		1 322 €	
		Attachés principaux	15 273 €		1 322 €	
		Attachés	12 489 €		1 013 €	
G3.1	Chef de service Responsable de mission Responsable de plusieurs équipements	Attachés hors classe	14 467 €	25 500 €	1 322 €	4 500 €
		Directeurs	14 467 €		1 322 €	
		Attachés principaux	14 467 €		1 322 €	
		Attachés	11 683 €		1 013 €	
G3.2	Responsable d'équipe / cellule Responsable d'un équipement	Attachés hors classe	13 971 €	25 500 €	1 322 €	4 500 €
		Directeurs	13 971 €		1 322 €	
		Attachés principaux	13 971 €		1 322 €	
		Attachés	11 187 €		1 013 €	
G4	Collaborateur Chargé de missions	Attachés hors classe	13 227 €	20 400 €	1 322 €	3 600 €
		Directeurs	13 227 €		1 322 €	
		Attachés principaux	13 227 €		1 322 €	
		Attachés	10 443 €		1 013 €	
G0	Collaborateur occasionnel	Attachés hors classe	1 327 €	20 400 €	50 €	3 600 €
		Directeurs	1 327 €		50 €	
		Attachés principaux	1 327 €		50 €	
		Attachés	1 327 €		50 €	

Groupes fonctions	Cadre d'emploi des rédacteurs	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle		Montants plafonds IFSE	Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
				Agents non logés		
G1	Chef de service Responsable de missions	Rédacteurs ppaux 1ère cl	8 609 €	17 480 €	671 €	2 380 €
		Rédacteurs ppaux 2è cl	8 334 €		641 €	
		Rédacteurs territoriaux	8 059 €		610 €	
G2	Responsable d'équipe / cellule Responsable d'un équipement	Rédacteurs ppaux 1ère cl	8 113 €	16 015 €	671 €	2 185 €
		Rédacteurs ppaux 2è cl	7 838 €		641 €	
		Rédacteurs territoriaux	7 563 €		610 €	
G3	Collaborateur Chargé de missions	Rédacteurs ppaux 1ère cl	7 369 €	14 650 €	671 €	1 995 €
		Rédacteurs ppaux 2è cl	7 094 €		641 €	
		Rédacteurs territoriaux	6 819 €		610 €	
G0	Collaborateur occasionnel	Rédacteurs ppaux 1ère cl	1 327 €	14 650 €	50 €	1 995 €
		Rédacteurs ppaux 2è cl	1 327 €		50 €	
		Rédacteurs territoriaux	1 327 €		50 €	

Groupes fonctions	Cadre d'emploi des adjoints administratifs	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle		Montants plafonds IFSE	Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
				Agents non logés		
G1	Responsable d'équipe / cellule	Adjoints adm. principaux 1ère cl.	4 909 €	11 340 €	315 €	1 260 €
		Adjoints ad. principaux 2ème cl.	4 909 €		315 €	
		Adjoints administratifs	4 817 €		305 €	
G2	Collaborateur	Adjoints adm. principaux 1ère cl.	4 165 €	10 800 €	315 €	1 200 €
		Adjoints ad. principaux 2ème cl.	4 165 €		315 €	
		Adjoints administratifs	4 073 €		305 €	
G0	Collaborateur occasionnel	Adjoints adm. principaux 1ère cl.	1 327 €	10 800 €	50 €	1 200 €
		Adjoints ad. principaux 2ème cl.	1 327 €		50 €	
		Adjoints administratifs	1 327 €		50 €	

FILIERE TECHNIQUE :

228,8466405

114,4233203

Fonctions		Cadre d'emploi des ingénieurs en chef	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montants bruts annuels CIA votés		
				Montants plafonds IFSE Agents non logés	Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
G1.1	Adjoint DG Territoire	Ingénieurs Généraux	30 427 €	57 120 €	1 993 €	10 080 €
		Ingénieurs en Chef hors classe				
		Ingénieurs en Chef				
G1	Directeur Directeur de missions	Ingénieurs Généraux	22 987 €	57 120 €	1 993 €	10 080 €
		Ingénieurs en Chef hors classe				
		Ingénieurs en Chef				
G2	Responsable de pôle	Ingénieurs Généraux	21 313 €	49 980 €	1 993 €	8 820 €
		Ingénieurs en Chef hors classe				
		Ingénieurs en Chef				
G4	Collaborateur Chargé de missions	Ingénieurs Généraux	19 267 €	42 330 €	1 993 €	7 470 €
		Ingénieurs en Chef hors classe				
		Ingénieurs en Chef				
G0	Collaborateur occasionnel	Ingénieurs Généraux	1 327 €	42 330 €	50 €	7 470 €
		Ingénieurs en Chef hors classe				
		Ingénieurs en Chef				

Fonctions		Cadre d'emploi des ingénieurs	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montants plafonds IFSE	Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
				Agents non logés		
G1.1	Adjoint DG Territoire	Ingénieurs hors classe	30 427 €	46 920 €	1 993 €	8 280 €
		Ingénieurs principaux à/c du 5ème éch	30 427 €		1 993 €	
		Ingénieurs principaux jusqu'au 4ème éch	27 620 €		1 681 €	
		Ingénieurs à/c du 7ème échelon	24 804 €		1 369 €	
		Ingénieurs jusqu'au 6ème échelon	23 576 €		1 232 €	
G1	Directeur Directeur de missions	Ingénieurs hors classe	22 987 €	46 920 €	1 993 €	8 280 €
		Ingénieurs principaux à/c du 5ème éch	22 987 €		1 993 €	
		Ingénieurs principaux jusqu'au 4ème éch	20 180 €		1 681 €	
		Ingénieurs à/c du 7ème échelon	17 364 €		1 369 €	
		Ingénieurs jusqu'au 6ème échelon	16 136 €		1 232 €	
G2	Responsable de pôle	Ingénieurs hors classe	21 313 €	40 290 €	1 993 €	7 110 €
		Ingénieurs principaux à/c du 5ème éch	21 313 €		1 993 €	
		Ingénieurs principaux jusqu'au 4ème éch	18 506 €		1 681 €	
		Ingénieurs à/c du 7ème échelon	15 690 €		1 369 €	
		Ingénieurs jusqu'au 6ème échelon	14 462 €		1 232 €	
G3.1	Chef de service Responsable de missions Responsable de plusieurs équipements	Ingénieurs hors classe	20 507 €	36 000 €	1 993 €	6 350 €
		Ingénieurs principaux à/c du 5ème éch	20 507 €		1 993 €	
		Ingénieurs principaux jusqu'au 4ème éch	17 700 €		1 681 €	
		Ingénieurs à/c du 7ème échelon	14 884 €		1 369 €	
		Ingénieurs jusqu'au 6ème échelon	13 656 €		1 232 €	
G3.2	Responsable d'équipe / cellule Responsable d'un équipement	Ingénieurs hors classe	20 011 €	31 450 €	1 993 €	5 550 €
		Ingénieurs principaux à/c du 5ème éch	20 011 €		1 993 €	
		Ingénieurs principaux jusqu'au 4ème éch	17 204 €		1 681 €	
		Ingénieurs à/c du 7ème échelon	14 388 €		1 369 €	
		Ingénieurs jusqu'au 6ème échelon	13 160 €		1 232 €	
G4	Collaborateur Chargé de missions	Ingénieurs hors classe	19 267 €	31 450 €	1 993 €	5 550 €
		Ingénieurs principaux à/c du 5ème éch	19 267 €		1 993 €	
		Ingénieurs principaux jusqu'au 4ème éch	16 460 €		1 681 €	
		Ingénieurs à/c du 7ème échelon	13 644 €		1 369 €	
		Ingénieurs jusqu'au 6ème échelon	12 416 €		1 232 €	
G0	Collaborateur occasionnel	Ingénieurs hors classe	1 327 €	31 450 €	50 €	5 550 €
		Ingénieurs principaux à/c du 5ème éch	1 327 €		50 €	
		Ingénieurs principaux jusqu'au 4ème éch	1 327 €		50 €	
		Ingénieurs à/c du 7ème échelon	1 327 €		50 €	
		Ingénieurs jusqu'au 6ème échelon	1 327 €		50 €	

Fonctions	Cadre d'emploi des Techniciens	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montant annuel de majoration maximum	Montants plafonds IFSE	Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA	
				Agents non logés			
G1	Chef de service	Techniciens principaux 1ère classe	8 609 €	900 €	19 660 €	671 €	
	Responsable de missions	Techniciens principaux 2ème classe	8 334 €	900 €			641 €
	Responsable de plusieurs équipements	Techniciens	8 059 €	900 €			610 €
G2	Responsable d'équipe / cellule Responsable d'un équipement	Techniciens principaux 1ère classe	8 113 €	900 €	18 580 €	671 €	
		Techniciens principaux 2ème classe	7 838 €	900 €			641 €
		Techniciens	7 563 €	900 €			610 €
G3	Collaborateur Chargé de missions	Techniciens principaux 1ère classe	7 369 €	900 €	17 500 €	671 €	
		Techniciens principaux 2ème classe	7 094 €	900 €			641 €
		Techniciens	6 819 €	900 €			610 €
G0	Collaborateur occasionnel	Techniciens principaux 1ère classe	1 327 €	900 €	17 500 €	50 €	
		Techniciens principaux 2ème classe	1 327 €	900 €			50 €
		Techniciens	1 327 €	900 €			50 €

Groupes fonctions	Cadre d'emploi des agents de maîtrise	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montant annuel de majoration maximum	Montants plafonds IFSE	Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
				Agents non logés		
G1.1	Responsable de plusieurs équipements	Agents de maîtrise principaux	6 819 €	900 €	11 340 €	472 €
		Agents de maîtrise	6 293 €	900 €		
G1	Responsable d'équipe Responsable d'un équipement	Agents de maîtrise principaux	6 323 €	900 €	11 340 €	472 €
		Agents de maîtrise	5 797 €	900 €		
G2	Collaborateur	Agents de maîtrise principaux	5 579 €	900 €	10 800 €	472 €
		Agents de maîtrise	5 053 €	900 €		
G0	Collaborateur occasionnel	Agents de maîtrise principaux	1 327 €	900 €	10 800 €	50 €
		Agents de maîtrise	1 327 €	900 €		

Groupes fonctions	Cadre d'emploi des adjoints techniques	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montant annuel de majoration maximum	Montants plafonds IFSE	Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA	
				Agents non logés			
G1	Responsable d'équipe	Adjoints techn. principaux 1ère cl.	4 909 €	900 €	11 340 €	315 €	
		Adjoints tech. principaux 2ème cl.	4 909 €	900 €			315 €
		Adjoints techniques	4 817 €	900 €			305 €
G2	Collaborateur	Adjoints techn. principaux 1ère cl.	4 165 €	900 €	10 800 €	315 €	
		Adjoints tech. principaux 2ème cl.	4 165 €	900 €			315 €
		Adjoints techniques	4 073 €	900 €			305 €
G0	Collaborateur occasionnel	Adjoints techn. principaux 1ère cl.	1 327 €	900 €	10 800 €	50 €	
		Adjoints tech. principaux 2ème cl.	1 327 €	900 €			50 €
		Adjoints techniques	1 327 €	900 €			50 €

## FILIERE CULTURELLE :

Groupes fonctions		Cadre d'emploi des conservateurs du patrimoine	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montants		
				plafonds IFSE Agents non logés	Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
G1	Directeur Directeur de missions	Conservateurs patrimoine chef	13 897 €	46 920 €	950 €	8 280 €
		Conservateurs patrimoine	12 697 €		850 €	
G2	Responsable de pôle	Conservateurs patrimoine chef	12 223 €	40 290 €	950 €	7 110 €
		Conservateurs patrimoine	11 023 €		850 €	
G3	Chef de service Responsable de missions	Conservateurs patrimoine chef	11 417 €	34 450 €	950 €	6 080 €
		Conservateurs patrimoine	10 217 €		850 €	
G4	Collaborateur Chargé de missions	Conservateurs patrimoine chef	10 177 €	31 450 €	950 €	5 550 €
		Conservateurs patrimoine	8 977 €		850 €	
G0	Collaborateur occasionnel	Conservateurs patrimoine chef	1 327 €	31 450 €	50 €	5 550 €
		Conservateurs patrimoine	1 327 €		50 €	

Groupes fonctions		Cadre d'emploi des conservateurs des bibliothèques	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montants		
				plafonds IFSE Agents non logés	Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
G1	Directeur Directeur de missions	Conservateurs bibliothèques en chef	13 597 €	34 000 €	950 €	6 000 €
		Conservateurs de bibliothèques	12 697 €		850 €	
G2	Responsable de pôle	Conservateurs bibliothèques en chef	11 923 €	31 450 €	950 €	5 550 €
		Conservateurs de bibliothèques	11 023 €		850 €	
G3.1	Chef de service Responsable de missions	Conservateurs bibliothèques en chef	11 117 €	29 750 €	950 €	5 250 €
		Conservateurs de bibliothèques	10 217 €		850 €	
G3.2	Collaborateur Chargé de missions	Conservateurs bibliothèques en chef	9 877 €	29 750 €	950 €	5 250 €
		Conservateurs de bibliothèques	8 977 €		850 €	
G0	Collaborateur occasionnel	Conservateurs bibliothèques en chef	1 327 €	29 750 €	50 €	5 250 €
		Conservateurs de bibliothèques	1 327 €		50 €	

Groupes fonctions		Cadre d'emploi des attachés de conservation du patrimoine	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montants		
				plafonds IFSE Agents non logés	Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
G1	Chef de service Responsable de missions	Attachés principaux conserv. patrimoine	9 767 €	29 750 €	800 €	5 250 €
		Attachés de conservation du patrimoine				
G2.1	Responsable d'équipe / cellule Responsable d'un équipement	Attachés principaux conserv. patrimoine	9 271 €	27 200 €	800 €	4 800 €
		Attachés de conservation du patrimoine				
G2	Collaborateur Chargé de missions	Attachés principaux conserv. patrimoine	8 527 €	27 200 €	800 €	4 800 €
		Attachés de conservation du patrimoine				
G0	Collaborateur occasionnel	Attachés principaux conserv. patrimoine	1 327 €	27 200 €	50 €	4 800 €
		Attachés de conservation du patrimoine				

Groupes fonctions		Cadre d'emploi des bibliothécaires	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montants plafonds IFSE	Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
				Agents non logés		
G1	Chef de service Responsable de missions	Bibliothécaires principaux	9 767 €	29 750 €	800 €	5 250 €
		Bibliothécaires				
G2.1	Responsable d'équipe / cellule Responsable d'un équipement	Bibliothécaires principaux	9 271 €	27 200 €	800 €	4 800 €
		Bibliothécaires				
G2	Collaborateur Chargé de missions	Bibliothécaires principaux	8 527 €	27 200 €	800 €	4 800 €
		Bibliothécaires				
G0	Collaborateur occasionnel	Bibliothécaires principaux	1 327 €	27 200 €	50 €	4 800 €
		Bibliothécaires				

Groupes fonctions		Cadre d'emploi des Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montants plafonds IFSE	Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
				Agents non logés		
G1.1	Chef de service Responsable de missions	Assistants de conservation 1ère cl	8 609 €	16 720 €	671 € 641 € 610 €	2 280 €
		Assistants de conservation 2è cl	8 334 €			
		Assistants de conservation territoriaux	8 059 €			
G1.2	Responsable d'équipe / cellule Responsable d'un équipement	Assistants de conservation 1ère cl	8 113 €	16 720 €	671 € 641 € 610 €	2 280 €
		Assistants de conservation 2è cl	7 838 €			
		Assistants de conservation territoriaux	7 563 €			
G2	Collaborateur Chargé de missions	Assistants de conservation 1ère cl	7 369 €	14 960 €	671 € 641 € 610 €	2 040 €
		Assistants de conservation 2è cl	7 094 €			
		Assistants de conservation territoriaux	6 819 €			
G0	Collaborateur occasionnel	Assistants de conservation 1ère cl	1 327 €	14 960 €	50 € 50 € 50 €	2 040 €
		Assistants de conservation 2è cl	1 327 €			
		Assistants de conservation territoriaux	1 327 €			

Groupes fonctions		Cadre d'emploi des Adjoints du patrimoine	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montants plafonds IFSE	Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
				Agents non logés		
G1	Responsable d'équipe / cellule	Adjoints patrimoine principaux 1ère cl.	4 909 €	11 340 €	315 € 315 € 305 €	1 260 €
		Adjoints du patrimoine principaux 2ème cl.	4 909 €			
		Adjoints du patrimoine	4 817 €			
G2	Collaborateur	Adjoints patrimoine principaux 1ère cl.	4 165 €	10 800 €	315 € 315 € 305 €	1 200 €
		Adjoints du patrimoine principaux 2ème cl.	4 165 €			
		Adjoints du patrimoine	4 073 €			
G0	Collaborateur occasionnel	Adjoints patrimoine principaux 1ère cl.	1 327 €	10 800 €	50 € 50 € 50 €	1 200 €
		Adjoints du patrimoine principaux 2ème cl.	1 327 €			
		Adjoints du patrimoine	1 327 €			

Groupes fonctions		Cadre d'emploi des Directeurs établissements d'enseignement artistique	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montants plafonds IFSE	Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
				Agents non logés		
G1	Directeur	Directeur d'établissement artistique 1ère catégorie	22 992 €	25 500 €	1 150 €	4 500 €
		Directeur d'établissement artistique 2ème catégorie				
G0	Collaborateur occasionnel	Directeur d'établissement artistique 1ère catégorie	1 327 €	25 500 €	50 €	4 500 €
		Directeur d'établissement artistique 2ème catégorie				



## FILIERE MEDICO-SOCIAL et SOCIALE - secteur médico-social

Groupes fonctions		Cadre d'emploi des Médecins territoriaux	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montants plafonds IFSE	Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
				Agents non logés		
G1	Chef de service	Médecins territoriaux hors classe	11 708 €	43 180 €	1 017 € 854 € 850 €	7 620 €
		Médecins territoriaux 1ère classe	10 243 €			
		Médecins territoriaux 2ème classe	10 205 €			
G2	Responsable d'équipe / cellule Responsable d'un équipement	Médecins territoriaux hors classe	11 225 €	38 250 €	1 017 € 854 € 850 €	6 750 €
		Médecins territoriaux 1ère classe	9 759 €			
		Médecins territoriaux 2ème classe	9 721 €			
G3	Collaborateur	Médecins territoriaux hors classe	10 481 €	29 495 €	1 017 € 854 € 850 €	5 205 €
		Médecins territoriaux 1ère classe	9 015 €			
		Médecins territoriaux 2ème classe	8 977 €			
G0	Collaborateur occasionnel	Médecins territoriaux hors classe	1 327 €	29 495 €	50 € 50 € 50 €	5 205 €
		Médecins territoriaux 1ère classe	1 327 €			
		Médecins territoriaux 2ème classe	1 327 €			

Ce RIFSEEP est cumulable avec la prime instaurée par le décret 2022-717 pour les agents pouvant y prétendre.

Groupes fonctions		Cadre d'emploi des psychologues	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montants plafonds IFSE	Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
				Agents non logés		
G1	Chef de service	Psychologues hors classe	7 248 €	25 500 €	520 €	4 500 €
		Psychologues de classe normale				
G2	Collaborateur Chargé de mission	Psychologues hors classe	6 008 €	20 400 €	520 €	3 600 €
		Psychologues de classe normale				
G0	Collaborateur occasionnel	Psychologues hors classe	1 327 €	20 400 €	50 €	3 600 €
		Psychologues de classe normale				

Groupes fonctions		Cadre d'emploi des Cadres de santé paramédicaux	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montants plafonds IFSE	Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
				Agents non logés		
G1	Chef de service Responsable de crèche	Cadres supérieur de santé	9 084 €	25 500 €	735 €	4 500 €
		Cadres de santé				
G2	Responsable d'équipe / cellule	Cadres supérieur de santé	8 588 €	20 400 €	735 €	3 600 €
		Cadres de santé				
G3	Collaborateur Chargé de missions	Cadres supérieur de santé	7 844 €	20 400 €	735 €	3 600 €
		Cadres de santé				
G0	Collaborateur occasionnel	Cadres supérieur de santé	1 327 €	20 400 €	50 €	3 600 €
		Cadres de santé				

Groupes fonctions		Cadre d'emplois des Psychomotriciens	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montants plafonds IFSE	Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
				Agents non logés		
G3	Collaborateur	Psychomotriciens Hors classe	7 844 €	18 000 €	724 €	3 440 €
		Psychomotriciens				
G0	Collaborateur occasionnel	Psychomotriciens Hors classe	1 327 €	18 000 €	50 €	3 440 €
		Psychomotriciens				

Fonctions	Cadre d'emploi des Puéricultrices	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle		Montants plafonds IFSE	Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
				Agents non logés		
G1	Chef de service	Puéricultrices hors classe / classe supérieure	9 084 €	25 500 €	735 €	4 500 €
	Responsable de crèche	Puéricultrices / classe normale				
G2	Responsable d'équipe / cellule Responsable d'un équipement	Puéricultrices hors classe / classe supérieure	8 588 €	20 400 €	735 €	3 600 €
		Puéricultrices / classe normale				
G3	Collaborateur	Puéricultrices hors classe / classe supérieure	7 844 €	20 400 €	735 €	3 600 €
		Puéricultrices / classe normale				
G0	Collaborateur occasionnel	Puéricultrices hors classe / classe supérieure	1 327 €	20 400 €	50 €	3 600 €
		Puéricultrices / classe normale				

Fonctions	Cadre d'emploi des Infirmiers soins généraux	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle		Montants plafonds IFSE	Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
				Agents non logés		
G1	Chef de service Responsable de crèche	Infirmiers soins généraux hors classe	7 233 €	19 480 €	518 €	3 440 €
		Infirmiers soins généraux	6 623 €		451 €	
G2	Responsable d'équipe / cellule Responsable d'équipement	Infirmiers soins généraux hors classe	6 737 €	15 300 €	518 €	2 700 €
		Infirmiers soins généraux	6 127 €		451 €	
G3	Collaborateur	Infirmiers soins généraux hors classe	5 993 €	15 300 €	518 €	2 700 €
		Infirmiers soins généraux	5 383 €		451 €	
G0	Collaborateur occasionnel	Infirmiers soins généraux hors classe	1 327 €	15 300 €	50 €	2 700 €
		Infirmiers soins généraux	1 327 €		50 €	

Fonctions	Cadre d'emploi des Techniciens paramédicaux	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle		Montants plafonds IFSE	Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
				Agents non logés		
G1	Responsable d'équipe / cellule	Technicien paramédicaux de classe supérieure	5 987 €	9 000 €	435 €	1 230 €
		Techniciens paramédicaux de classe normale	5 418 €		372 €	
G2	Collaborateur	Technicien paramédicaux de classe supérieure	5 243 €	8 010 €	435 €	1 090 €
		Techniciens paramédicaux de classe normale	4 674 €		372 €	
G0	Collaborateur occasionnel	Technicien paramédicaux de classe supérieure	1 327 €	8 010 €	50 €	1 090 €
		Techniciens paramédicaux de classe normale	1 327 €		50 €	

Fonctions	Cadre d'emploi des Auxiliaires de puériculture	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle		Montants plafonds IFSE	Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
				Agents non logés		
G1	Responsable d'équipe / cellule	Auxiliaires de puériculture de classe supérieure	5 797 €	9 000 €	414 €	1 230 €
		Auxiliaires de puériculture de classe normale				
G2	Collaborateur	Auxiliaires de puériculture de classe supérieure	5 053 €	8 010 €	414 €	1 090 €
		Auxiliaires de puériculture de classe normale				
G2	Collaborateur occasionnel	Auxiliaires de puériculture de classe supérieure	1 327 €	8 010 €	50 €	1 090 €
		Auxiliaires de puériculture de classe normale				

Fonctions	Cadre d'emploi des Aides soignants	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle		Montants plafonds IFSE	Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
				Agents non logés		
G1	Responsable d'équipe / cellule	Aides soignants de classe supérieure	5 797 €	9 000 €	414 €	1 230 €
	Aides soignants de classe normale					
G2	Collaborateur	Aides soignants de classe supérieure	5 053 €	8 010 €	414 €	1 090 €
		Aides soignants de classe normale				
G2	Collaborateur occasionnel	Aides soignants de classe supérieure	1 327 €	8 010 €	50 €	1 090 €
		Aides soignants de classe normale				

## FILIERE MEDICO-SOCIAL et SOCIALE - secteur social

Groupes fonctions	Cadre d'emploi des Conseillers socio-éducatifs	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montants plafonds IFSE		
			Agents non logés	Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
G1.1 Chef de service Responsables de plusieurs équipements	Conseillers hors classe socio-éducatifs	9 162 €	25 500 €	733 €	4 500 €
	Conseillers supérieurs socio-éducatifs				
	Conseillers socio-éducatifs				
G1.2 Responsable d'équipe / cellule Responsable d'un équipement	Conseillers hors classe socio-éducatifs	8 666 €	25 500 €	733 €	4 500 €
	Conseillers supérieurs socio-éducatifs				
	Conseillers socio-éducatifs				
G2 Collaborateur	Conseillers hors classe socio-éducatifs	7 922 €	20 400 €	733 €	3 600 €
	Conseillers supérieurs socio-éducatifs				
	Conseillers socio-éducatifs				
G0 Collaborateur occasionnel	Conseillers hors classe socio-éducatifs	1 327 €	20 400 €	50 €	3 600 €
	Conseillers supérieurs socio-éducatifs				
	Conseillers socio-éducatifs				

Groupes fonctions	Cadre d'emploi des Assistants socio-éducatifs	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montants plafonds IFSE		
			Agents non logés	Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
G1.1 Chef de service Responsables de plusieurs équipements	Assistants socio-éducatif classe exceptionnelle	9 182 €	19 480 €	735 €	3 440 €
	Assistants socio-éducatifs				
G1 Responsable d'équipe / cellule Responsable d'un équipement	Assistants socio-éducatif classe exceptionnelle	8 686 €	19 480 €	735 €	3 440 €
	Assistants socio-éducatifs				
G2 Collaborateur	Assistants socio-éducatif classe exceptionnelle	7 942 €	15 300 €	735 €	2 700 €
	Assistants socio-éducatifs				
G0 Collaborateur occasionnel	Assistants socio-éducatif classe exceptionnelle	1 327 €	15 300 €	50 €	2 700 €
	Assistants socio-éducatifs				

Fonctions	Cadre d'emploi des Educateurs de jeunes enfants	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montants plafonds IFSE		
			Agents non logés	Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
G1.1 Chef de service Responsable de crèche	Educateurs de jeunes enfants de classe exceptionnelle	9 182 €	14 000 €	735 €	1 680 €
	Educateurs de jeunes enfants 1ère classe				
G1 Responsable d'équipe / cellule Responsable d'un équipement	Educateurs de jeunes enfants de classe exceptionnelle	8 686 €	13 500 €	735 €	1 620 €
	Educateurs de jeunes enfants 1ère classe				
G2 Collaborateur	Educateurs de jeunes enfants de classe exceptionnelle	7 942 €	13 000 €	735 €	1 560 €
	Educateurs de jeunes enfants				
G0 Collaborateur occasionnel	Educateurs de jeunes enfants de classe exceptionnelle	1 327 €	13 000 €	50 €	1 560 €
	Educateurs de jeunes enfants				

Groupes fonctions	Cadre d'emploi des Agents spécialisés des écoles maternelles	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle		Montants plafonds IFSE	Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
				Agents non logés		
G1	Responsable d'équipe / cellule	ATSEM principaux de 1ère classe	4 909 €	11 340 €	315 €	1 260 €
		ATSEM principaux de 2ème classe				
G2	Collaborateur	ATSEM principaux de 1ère classe	4 165 €	10 800 €	315 €	1 200 €
		ATSEM principaux de 2ème classe				
G0	Collaborateur occasionnel	ATSEM principaux de 1ère classe	1 327 €	10 800 €	50 €	1 200 €
		ATSEM principaux de 2ème classe				

Groupes fonctions	Cadre d'emploi des agents sociaux	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle		Montants plafonds IFSE	Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
				Agents non logés		
G1	Responsable d'équipe / cellule	Agents sociaux principaux 1ère cl.	4 909 €	11 340 €	315 €	1 260 €
		Agents sociaux principaux 2ème cl.	4 909 €			
		Agents sociaux	4 817 €			
G2	Collaborateur	Agents sociaux principaux 1ère cl.	4 165 €	10 800 €	315 €	1 200 €
		Agents sociaux principaux 2ème cl.	4 165 €			
		Agents sociaux	4 073 €			
G0	Collaborateur occasionnel	Agents sociaux principaux 1ère cl.	1 327 €	10 800 €	50 €	1 200 €
		Agents sociaux principaux 2ème cl.	1 327 €			
		Agents sociaux	1 327 €			

## FILIERE ANIMATION :

Groupes fonctions		Cadre d'emploi des animateurs	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montants plafonds IFSE	Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
				Agents non logés		
G1	Chef de service Responsable de missions	Animateurs ppaux 1ère cl	8 609 €	17 480 €	671 €	2 380 €
		Animateurs ppaux 2è cl	8 334 €		641 €	
		Animateurs territoriaux	8 059 €		610 €	
G2	Responsable d'équipe / cellule Responsable d'un équipement	Animateurs ppaux 1ère cl	8 113 €	16 015 €	671 €	2 185 €
		Animateurs ppaux 2è cl	7 838 €		641 €	
		Animateurs territoriaux	7 563 €		610 €	
G3	Collaborateur Chargé de mission	Animateurs ppaux 1ère cl	7 369 €	14 650 €	671 €	1 995 €
		Animateurs ppaux 2è cl	7 094 €		641 €	
		Animateurs territoriaux	6 819 €		610 €	
G0	Collaborateur occasionnel	Animateurs ppaux 1ère cl	1 327 €	14 650 €	50 €	1 995 €
		Animateurs ppaux 2è cl	1 327 €		50 €	
		Animateurs territoriaux	1 327 €		50 €	

Groupes fonctions		Cadre d'emploi des adjoints d'animation	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montants plafonds IFSE	Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
				Agents non logés		
G1	Responsable d'équipe / cellule	Adjoints d'animation principaux 1ère cl.	4 909 €	11 340 €	315 €	1 260 €
		Adjoints d'animation principaux 2ème cl.	4 909 €		315 €	
		Adjoints d'animation	4 817 €		305 €	
G2	Collaborateur	Adjoints d'animation principaux 1ère cl.	4 165 €	10 800 €	315 €	1 200 €
		Adjoints d'animation principaux 2ème cl.	4 165 €		315 €	
		Adjoints d'animation	4 073 €		305 €	
G0	Collaborateur occasionnel	Adjoints d'animation principaux 1ère cl.	1 327 €	10 800 €	50 €	1 200 €
		Adjoints d'animation principaux 2ème cl.	1 327 €		50 €	
		Adjoints d'animation	1 327 €		50 €	

## FILIERE SPORTIVE :

Groupes fonctions		Cadre d'emploi des conseillers des APS	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montants plafonds IFSE		
				Agents non logés	Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
G1	Chef de service Responsable de plusieurs équipements	Conseillers principaux des APS	7 791 €	25 500 €	580 €	4 500 €
		Conseillers des APS				
G2	Responsable d'équipe / cellule Responsable d'un équipement	Conseillers principaux des APS	7 295 €	20 400 €	580 €	3 600 €
		Conseillers des APS				
G3	Collaborateur Chargé de missions	Conseillers principaux des APS	6 551 €	20 400 €	580 €	3 600 €
		Conseillers des APS				
G0	Collaborateur occasionnel	Conseillers principaux des APS	1 327 €	20 400 €	50 €	3 600 €
		Conseillers des APS				

Groupes fonctions		Cadre d'emploi des éducateurs des APS	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montants plafonds IFSE		
				Agents non logés	Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
G1	Chef de service	Educateurs des APS ppaux 1ère cl	8 609 €	17 480 €	671 €	2 380 €
		Educateurs des APS ppaux 2è cl	8 334 €			
		Educateurs des APS territoriaux	8 059 €			
G2	Responsable d'équipe / cellule Responsable d'un équipement	Educateurs des APS ppaux 1ère cl	8 113 €	16 015 €	671 €	2 185 €
		Educateurs des APS ppaux 2è cl	7 838 €			
		Educateurs des APS territoriaux	7 563 €			
G3	Collaborateur	Educateurs des APS ppaux 1ère cl	7 369 €	14 650 €	671 €	1 995 €
		Educateurs des APS ppaux 2è cl	7 094 €			
		Educateurs des APS territoriaux	6 819 €			
G0	Collaborateur occasionnel	Educateurs des APS ppaux 1ère cl	1 327 €	14 650 €	50 €	1 995 €
		Educateurs des APS ppaux 2è cl	1 327 €			
		Educateurs des APS territoriaux	1 327 €			

Groupes fonctions		Cadre d'emploi des opérateurs des APS	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montants plafonds IFSE		
				Agents non logés	Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
G1	Responsable d'équipe / cellule	Opérateurs principaux des APS	4 909 €	11 340 €	315 €	1 260 €
		Opérateurs qualifiés des APS				
		Opérateurs des APS				
G2	Collaborateur	Opérateurs principaux des APS	4 165 €	10 800 €	315 €	1 200 €
		Opérateurs qualifiés des APS				
		Opérateurs des APS				
G0	Collaborateur occasionnel	Opérateurs principaux des APS	1 327 €	10 800 €	50 €	1 200 €
		Opérateurs qualifiés des APS				
		Opérateurs des APS				

Majoration de l'IFSE fonctionnelle		Montant de référence annuel	900,00 €
Niveaux	Familles de métiers	Coefficient	
Niveau 1	<b>Métiers liés aux travaux sur voies publiques</b>		1
	Agent d'entretien et d'exploitation du réseau routier		
	Jardinier logisticien		
	Transporteur de marchandises (Directions Espaces publics des territoires) Electricien monteur câbleur		
Niveau 2	<b>Métiers liés au nettoyage de l'espace public</b>		0,88
	Agent de collecte Agent de nettoyage spécialisé de l'espace public		
Niveau 3	<b>Métiers de l'imprimerie</b>		0,70
	Massicotier- flaconnier Conducteur sur impression offset ou numérique		
Niveau 4	<b>Métiers assurant la logistique et/ou le maintien en condition opérationnelle des matériels et équipements publics</b>		0,50
	Agent d'exploitation des équipements sportifs et ludiques		
	Agent en charge du contrôle et de la maintenance des aires de jeux		
	Carrossier		
	Magasinier approvisionneur		
	Agent de maintenance dans sa spécialité		
	Opérateur de maintenance chauffage, ventilation et climatisation - CVC		
	Manutentionnaire		
	Opérateur en maintenance des véhicules et matériels		
	Agent d'entretien		
	Agent technique d'entretien et de restauration		
	Agent de maintenance et programmation des horodateurs Agent chargé de la sécurité routière Electricien sur le réseau de l'éclairage public		
Niveau 5	<b>Métiers liés à l'entretien de l'espace public ou valorisation des déchets</b>		0,50
	Jardinier		
	Grimpeur / élagueur		
	Agent de nettoyage de l'espace public		
	Maître composteur Technicien logistique compostage		
Niveau 6	<b>Métiers de la restauration collective</b>		0,25
	Cuisinier		
	Agent de conditionnement en restauration Agent d'allotissement des produits culinaires		

<b>IFSE technicité informatique</b>	Montant de référence annuel	<b>7 200,00 €</b>
-------------------------------------	-----------------------------	-------------------

Niveaux	Coefficient	Conditions d'éligibilité
<b>Niveau 1</b> : Expert en système d'information et TIC (fonction 6004)	<b>1</b>	Conditions cumulatives :  *avoir une fiche de poste dont le métier est identifié dans le référentiel métier du numérique, * être rattaché hiérarchiquement à une structure du numérique, * exercer la totalité de son temps de travail sur un métier du numérique.
<b>Niveau 2</b> : Chargé en système d'information et TIC (fonction 6005)	<b>0,75</b>	
<b>Niveau 3</b> : Opérateur des Systèmes d'information et TIC (fonction 6006)	<b>0,25</b>	

IFSE régisseur	Montant annuel	Conditions d'éligibilité
<b>Niveau 1</b> : Régies complexes avec volumétrie RA > 18 000€ RR > 250 000€	<b>1 296,00</b>	Agents de catégorie B ou C nommés par arrêté sur des missions de régisseur d'avances ou de recettes  Montant attribué suivant la complexité de la Régie déterminée par le règlement intérieur établi par la Direction des Finances
<b>Niveau 2</b> : Régies complexes avec volumétrie RA < 18 000€ RR < 250 000€	<b>864,00</b>	
<b>Niveau 3</b> : Régies simples avec volumétrie RA > 18 000€ RR > 250 000€	<b>648,00</b>	
<b>Niveau 4</b> : Régies simples avec volumétrie RA < 18 000€ RR < 250 000€	<b>432,00</b>	

IFSE sous - régisseur	Montants annuels	Conditions d'éligibilité
Niveau 5 : Sous-régie de recettes <u>dans</u> les MTS	408,00	Agent chargé de : * encaisser les recettes et/ou de payer les dépenses énumérées dans l'acte constitutif * tenir obligatoirement une comptabilité * justifier des opérations auprès du Régisseur
Niveau 6 : Sous-régie de recettes <u>hors</u> MTS	204,00	
Niveau 7 : Sous-régie d'avances <u>hors</u> MTS	120,00	

IFSE habilitation funéraire		Montant de référence annuel
		<b>7 200,00 €</b>
Niveaux	Coefficient	Conditions d'éligibilité
Niveau 1 : Porteur chauffeur fossoyeur avec permis PL + CACES mini pelle et spécialité gravure	1,00	Agents exerçant des missions liées à l'activité funéraire et/ou de soins au défunt des services des pompes funèbres ou du crématorium
Niveau 2 : Porteur chauffeur fossoyeur avec avec CACES mini pelle et spécialité gravure et Agent de chambre funéraire	0,84	
Niveau 3 : Chauffeur convoi longue distance	0,67	
Niveau 4 : Opérateur Crémation Porteur chauffeur fossoyeur des PF	0,50	
Niveau 5 : Maître de Cérémonie PF / Crématorium	0,34	
Niveau 6 : Thanatopracteur	0,25	
Niveau 7 : Agent d'accueil des services funéraires	0,09	

IFSE spectacle vivant	Montant de référence annuel	900,00 €
-----------------------	-----------------------------	----------

Niveaux	Coefficient	Conditions d'éligibilité
Niveau 1 : Métiers techniques liés à la scène d'une capacité de plus de 150 places (Régisseur de grande salles - accessoiristes - machinistes - techniciens de spectacle)	1,00	Métiers du spectacle vivant relevant de la catégorie B ou C ou d'un niveau de rémunération équivalent requérant un savoir-faire spécifique
Niveau 2 : Régisseur de salles moyennes d'une capacité maximale de 150 places	0,75	

IFSE	Montant de référence annuel	Conditions d'éligibilité
Educateur spécialisé	2 040,00 €	Agents exerçant les fonctions d'éducateur spécialisé en charge de missions de prévention spécialisée et agents responsables d'une structure de prévention spécialisée
Médiateur culturel	164,00 €	Agents exerçant les fonctions de médiateur culturel spécialisé PSTN ( <i>Patrimoine, scientifique, Technique et Naturel</i> ), Monuments historiques et Musées
Réfèrent d'équipe Propreté	110,00 €	Agents de catégorie C des services propreté assurant un rôle de correspondant entre les équipes opérationnelles et les managers de proximité
Actions de tutorat	1 181,00 €	Agents non éligibles à la NBI maître d'apprentissage et nommés par l'autorité territoriale pour assurer l'accompagnement d'un agent dans son parcours de professionnalisation
Surveillant DMT	984,00 €	Agents affectés à la Direction des moyens techniques en charge de la surveillance des tournées des ordures ménagères
SSIAP	624,00 €	Agent occupant en plus de leur mission principale une fonction d'agent de sécurité incendie et de secours aux personnes dans les établissements recevant du publics sanctionné par un diplôme

IFSE agent de collecte spécialisé chauffeur	Montant de référence annuel	360,00 €
Niveaux	Coefficient	Conditions d'éligibilité
Niveau 1 : agent de collecte spécialité chauffeur (fixe ou voltigeur) de la direction des déchets	1,00	Agent chauffeur de la Direction des déchets assurant les missions de chauffeur des bennes à ordures ménagères en charge du suivi du plan de collecte sur le territoire métropolitain.
Niveau 2 : agent de collecte spécialité chauffeur assurant le remplacement d'un agent fixe de la direction des déchets	0,50	

## IFSE sujétion liée à l'organisation du temps de travail

IFSE sujétion versée après service fait liée à l'organisation du temps de travail	Montant		Conditions d'éligibilité
Bonification VSD	155,00 €	par week-end complet travaillé	Réservée aux agents du Pôle Territorial Centre dont le cycle de travail impose de travailler les tous week-ends et jours fériés
Bonification pour travail régulier le samedi	43,00 €	dès le 1er samedi travaillé sur l'année civile à compter du 10ème samedi travaillé sur l'année civile	Pour les agents des services techniques opérationnels de la Direction déléguée Proximité sur voie publique ( <b>DMT-Pôles territoriaux</b> ) pour un minimum de 7 heures de travail effectif
Bonification pour travail régulier le dimanche ou jour férié	65,00 €	dès le 1er dimanche travaillé	Pour tout agent amené à travailler régulièrement les dimanches ou jours fériés pour un minimum de 7 heures de travail effectif
Bonification pour travail régulier la nuit	70,00 €	par nuit	Agents amenés à travailler dans leur cycle de travail entre 22h et 5h pour un minimum de 7 heures de travail effectif

IFSE sujétion	Montant annuel	Conditions d'éligibilité
Bonification pour réunions tardives	2 520 €	Agents membres des comités de direction générale assurant en lien avec les ELu(e)s et les acteurs du territoire, le pilotage et l'animation d'un nombre substantiel de réunions publiques d'information, d'ateliers de concertation avec les citoyens et d'instances de démocratie locale en soirée ou les week-end